

Décision

Générale

colonial

Décision n° 901 accordant une permission à M. Dumont (Henri)

n° 901

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO

n° 8 du 31/08/1949

Date de publication

21 août 1949

Date du numéro

31 août 1949

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1884 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884 : Vu la demande de permission en date du 8 août 1949 formulée par M. Dumont (Henri), contrôleur de 13 classe du cadre métropolitain des douanes : Vu l'avis favorable du directeur du port.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er, — Une permission d'absence de quinze jours, pour en jouir en Ethiopie, est accordée à M. Dumont (Henri), contrôleur de 13 classe du cadre métropolitain des douanes. Art. 2, — La présente décision, qui aura effet pour compter du 1er septembre 1949, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera .

Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général,R.CHAMBOREDONX.